



L'ACTIVITÉ DE LA CAF DU LOT

2022



La Caf, un acteur essentiel de la politique familiale et sociale

L'année 2022 a été marquée par la refonte du site caf.fr avec l'ambition de mieux répondre aux besoins des usagers de la Caf. Le nouveau site affiche une nouvelle présentation et des rubriques repensées pour être plus proche de chaque situation.

Le nouveau caf.fr, qu'est-ce qui change ?

Une présentation revue pour une navigation plus simple.

La saisie du code postal permet d'accéder à des informations personnalisées.

L'accès à toutes les aides et toutes les informations sur les droits et démarches est regroupé dans une seule et même rubrique.

Le portrait de la Caf

Organisme de droit privé chargé d'une mission de service public, la Caf du Lot appartient à la branche Famille de la Sécurité sociale constituée d'un réseau de 101 Caf et d'une caisse nationale, la Cnaf.

La Caf du Lot est une véritable entreprise au service de la collectivité dont le fonctionnement repose sur deux instances de décision :

- > Un Conseil d'Administration qui règle par ses délibérations les affaires de l'organisme.
- > Une équipe de direction qui gère le fonctionnement quotidien et général de l'organisme.

Nos valeurs :

la solidarité, l'équité,
la neutralité et la laïcité.

> NOS MISSIONS PRINCIPALES

- Aider les familles dans leur vie quotidienne.
- Développer la solidarité envers les plus vulnérables.

> NOS DEUX LEVIERS D'INTERVENTION

- Le versement de prestations familiales et sociales.
- La mise en oeuvre d'une politique d'action sociale familiale.





> NOTRE ACTION EN CHIFFRES

Le Département :

174 094 habitants, 33 hab./km²
313 communes, 9 EPCI

97 salariés au service de :

- 29 749 allocataires.
- 65 275 personnes couvertes par une prestation de la Caf (**37 % des habitants**).
- 16 464 allocataires sans enfants à charge (**55 % des allocataires**).
- 13 285 allocataires avec enfants à charge (**45 % des allocataires**).
- 4 355 allocataires avec enfants à charge sont parents isolés (**15 % de l'ensemble allocataires et 32 % d'allocataires avec enfants à charge**).
- 24 632 enfants à charge.*

*enfant(s) à charge au sens des prestations familiales (naissance à moins de 25 ans).

180,1 M€ versés aux familles et aux partenaires, soit une moyenne mensuelle de **505 € par allocataire** dont :



12,3 M€ Action sociale
(12,1 M d'€ d'aides aux partenaires et 204 000 € d'aides individuelles aux familles).

167,9 M€ de prestations légales.

- Pour **100 €** de prestations familiales et sociales versées, **2,64 €** sont consacrés au fonctionnement de l'organisme.
- **220** structures et équipements financés au titre de l'action sociale (Eaje, Alsh, centres sociaux, service de médiation familiale, résidences habitat jeunes...).

> NOS AMBITIONS

Aider les familles

à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale

> en aidant les parents à élever et à faire garder leurs enfants :

• 58,1 M€ de prestations versées :

- Prestation d'accueil du jeune enfant : 20,9 M€ - 3 278 allocataires
- Allocations familiales : 22 M€ - 8 861 allocataires
- Complément familial : 3,8 M€ - 1 043 allocataires
- Allocation de rentrée scolaire : 4,3 M€ - 6 448 allocataires
- Allocation de soutien familial : 3,3 M€ - 1 533 allocataires
- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé : 3,5 M€ - 1 059 allocataires.

> en favorisant l'accueil des jeunes enfants :

- 31 établissements d'accueil du jeunes enfants (715 places au total)
- 18 relais petite enfance (Rpe).

> en soutenant les familles dans l'exercice de leur fonction parentale :

- 1 service de médiation familiale départemental
- 1 Espace rencontre
- 4 lieux d'accueil enfants parents (Laep)
- 16 Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité
- 86 acteurs de la parentalité participant au Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des parents animé par la Caf (REAAP 46) et 1 799 familles concernées par leurs actions.

La Caf a poursuivi l'opération « Premières Pages » axée sur l'accompagnement à la lecture des tous petits ainsi que la promotion du site www.monenfant.fr.

> en facilitant l'accès de tous les enfants et jeunes aux loisirs et en contribuant au départ en vacances des familles :

- 1,1 M€ versés à 124 accueils de loisirs pour le financement des temps extra-scolaires et périscolaires
- 52 200 € pour soutenir les projets des jeunes ou en direction des jeunes.
- 159 000 € d'aides financières pour les familles les plus modestes afin de favoriser l'accès aux loisirs et le départ en vacances.
- 8 structures financées au titre de l'accompagnement éducatif sur Internet (« Promeneurs du net »).
- 3 partenaires co-financées pour mettre en œuvre une Prestation de service jeune, avec présence d'animateurs pour « aller-vers » ce public.

> NOS ENGAGEMENTS

Aider les familles

à accéder et se maintenir dans le logement

- > **en versant des aides aux logement** à 11 177 allocataires pour un montant de 28,9 M€.
- > **en finançant des services qui contribuent à améliorer l'accès au logement des jeunes et des familles vulnérables** (Résidences Habitat Jeunes, logements temporaires, dispositifs partenariaux de solvabilisation des plus démunis...).
- > **en aidant les familles à améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement** (octroi de prêts d'équipement ménager/mobilier et à l'amélioration de l'habitat, lutte contre la non-décence, etc.).

Soutenir les personnes

en difficulté et favoriser la cohésion sociale

- > **en versant 81,4 M€ de complément de revenus à :**
 - 4 036 bénéficiaires du Revenu de solidarité active
 - 11 821 bénéficiaires de la Prime d'activité
 - 3 131 bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés.
- > **en apportant aux familles des aides ponctuelles sous forme de secours ou de prêt (86 473 €).**
- > **en finançant des structures qui participent à l'animation de la vie sociale sur les territoires : 1,4 M€** versés aux 13 centres sociaux et aux 10 espaces de vie sociale.
- > **en déployant une offre de travail social à destination des familles allocataires confrontées à des événements ou à des difficultés pouvant fragiliser leur vie familiale** (séparation, monoparentalité, décès d'un enfant ou d'un parent...).

Faciliter l'accès

aux aides et à nos services

Offre de service	Nombre d'allocataires reçus
Accueil sans RDV Espace conseil du siège	9 205
RDV téléphonique	3 462
RDV physique - siège	1 719
RDV physique - permanence hebdomadaire de Figeac	452
RDV en visio	630

- **131 allocataires** ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du **parcours séparation**.
- **3 913 allocataires** ont été guidés dans leurs démarches en ligne via le **service de co-navigation** à l'accueil du siège et **130** ont été accompagnés à distance grâce au service **Aide en ligne**.
- **80 977 contacts téléphoniques** ont été enregistrés et **85 %** de ces communications ont été prises en charge par un téléconseiller et par le serveur vocal.

Avec **AideEnLigne**, plus besoin de se déplacer !

Ce nouveau service est proposé aux usagers de la Caf du Lot depuis février 2022. Il permet à un allocataire ou partenaire de la Caf d'être accompagné à distance et en partage d'écran dans ses démarches en ligne.





Garantir un traitement

rapide et fiable des données allocataires

- **521 895 pièces reçues**, soit 2 063 par jour et + 6 % par rapport en 2021.
- **95 %** des pièces des prestations légales traitées en moins de 15 jours.
- **93 %** des pièces de minima sociaux traitées en moins de 10 jours.
- **Un taux d'utilisation des téléservices allocataires** à hauteur de **73 %** en progression de 3 % par rapport à 2021.
- **68 380 changements de situation** (professionnelle, familiale, coordonnées bancaires...) télédéclarés.

Prévenir et lutter

contre la fraude

- **4 305 contrôles sur pièces** pour les dossiers allocataires présentant un risque au regard de la situation professionnelle, familiale ou des ressources dont :
 - » **1 208 contrôles de cohérence** lors de l'enregistrement des ressources annuelles
 - » **2 285 contrôles** lors de l'enregistrement des ressources trimestrielles.
- **82 739 contrôles réalisés** en lien avec la récupération d'informations à la source auprès des partenaires que sont Pôle Emploi et la Direction Générale des Finances Publiques.
- **329 contrôles au domicile** des allocataires et **16 contrôles sur place** des partenaires d'action sociale.

Renforcer

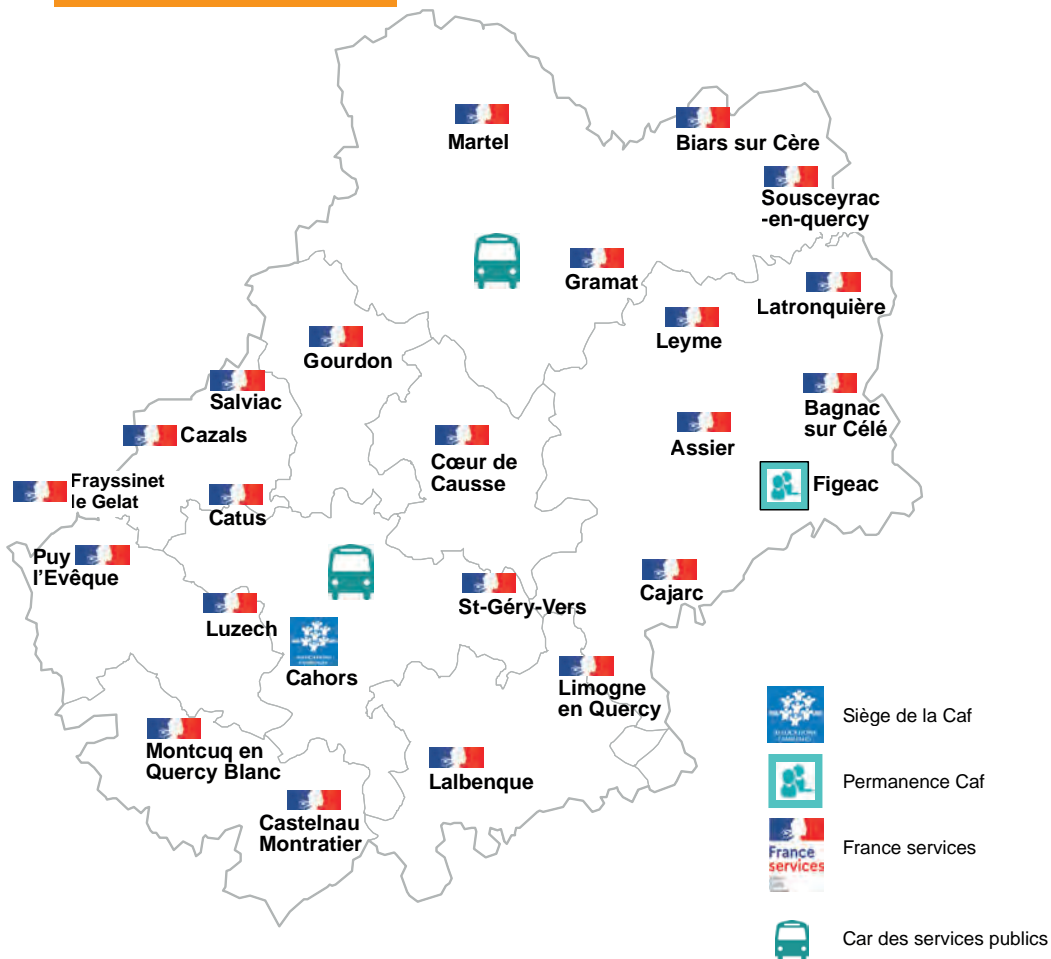
la relation partenariale

- > **En développant des accès privilégiés à l'information**
 - **CDAP**, un service sur Caf.fr qui permet à de très nombreux professionnels habilités d'accéder aux informations sur les comptes allocataires.
 - La mise en place de nouveaux applicatifs pour les partenaires : **Idéal** (télé-déclaration des bailleurs sociaux), **Portail partenaires** pour les établissements d'accueil du jeune enfant et les accueils de loisirs.
- > **En partageant nos connaissances sur les besoins familiaux et sociaux**
 - **Etudes et diagnostics territoriaux** sur les besoins sociaux en amont de chaque projet.
 - **Participation aux dispositifs partenariaux** (Pôle Départemental Habitat Indigne, Commission départementale « Projet jeunes », Comités de pilotage, etc.).
- > **En conseillant sur le montage et le suivi des dossiers de financement**
 - Intervention des **conseillers techniques en action sociale de la Caf**.



La Caf

dans le Lot



Caisse d'Allocations familiales du Lot

3230 Service gratuit + prix appel

